

**Portant validation d'avenant au marché pour les travaux d'aménagement du bâtiment Jules Ferry**

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Commande Publique ;  
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;  
Vu la décision n°250-2024 portant validation des offres pour les travaux d'aménagement du bâtiment Jules Ferry  
Vu les projets d'avenant

Considérant les modifications dues au projet,  
Considérant qu'il convient de signer les avenants afin d'assurer une continuité dans la réalisation des travaux

**DECIDE :**

De valider avec la société SMCB, pour le lot n°1, les avenants suivants :

- N°1 d'un montant de 2 952,50 € HT
- N°2 d'un montant de 10 629,39 € HT, faisant suite à la découverte d'aléas de chantier
- n°3 d'un montant de 988,62 € HT

De valider l'avenant n°1 au lot n°2 avec la société Aluminium Conception pour un montant de 853,50 € HT

De valider avec la société BTH, pour le lot n°3, les avenants suivants :

- N°1 d'un montant de 6 524 € HT
- N°2 d'un montant de 4 157,20 € HT,

De valider l'avenant n°1 au lot n°5 avec la société Zine Renov pour un montant de 1 369,80 € HT

De valider avec la société Duchesne, pour le lot n°6, les avenants suivants :

- N°1 d'un montant de 3 801,54 € HT
- N°2 d'un montant de 775,32 € HT, additionné à la rectification d'une erreur matérielle de signature de l'acte d'engagement.

signé électroniquement le 02/07/2025,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

